

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.680.004.1 DU 31 AOUT 1998

Doseuse pondérale ELPE modèle DEN

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

SOCIETE ELPE, ZI de l'Albanne, 73490 La Raivoire (France).

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.681.020.1 du 9 juin 1992 (1).

CARACTERISTIQUES

La doseuse pondérale ELPE modèle DEN, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par son dispositif électronique de mesure et d'asservissement comportant les éléments suivants :

- un dispositif indicateur numérique équipant un dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales d'un modèle approuvé (les dispositifs fonctionnels et les caractéristiques figurent dans la décision d'approbation correspondante) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge auquel est suspendu le dispositif récepteur de charge. Ce dispositif est constitué par :
 - soit un ensemble de deux capteurs travaillant en flexion faisant l'objet d'une autorisation de mise sur fiche ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Eu-

ropéenne et dont le coefficient π est inférieur ou égal à 0,7 ;

– soit un ensemble de trois capteurs travaillant en flexion faisant l'objet d'une autorisation de mise sur fiche ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne et dont le coefficient π est inférieur ou égal à 0,7.

Les autres caractéristiques métrologiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte notamment les références de la présente approbation de modèle.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques d'une doseuse pondérale modèle DEN étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale complète doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive.

De plus, le fabricant tient la décision d'approbation du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La vérification primitive des doseuses pondérales ELPE modèle DEN peut se faire :

- soit en deux phases, l'une dans les ateliers du constructeur et l'autre au lieu d'installation
- soit en une phase au lieu d'installation.

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1992, page 1728.



DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 24.472, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonc-

tionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret n° 88.682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,
J.F. MAGANA
